



Département de la Nièvre
Communauté de Communes
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **15 mai 2025**,

L'an deux mille vingt-cinq, le **quinze** du mois de mai à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 9 mai 2025 par M. le Président, s'est assemblé à la salle des fêtes de Donzy, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Marie-France LURIER - M. Yves RAVET - Mme Danielle ROY - M. Michel VENEAU - M. Pascal KNOPP – M. Gilbert LIENHARD - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - M. Hicham BOUJLILAT - M. Frédéric CASSERA - Mme Corinne COLONEL - Mme Annie MILLIARD – Mme Stéphanie OUVRY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - Mme Muriel BUISSON - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - Mme Nathalie LIEBARD - Mme Nadège COQUILLAT - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - Mme Jocelyne VERNAUX - M. Frédéric AUCOUTURIER

Membres absents excusés : M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD - M. Michel RENAUD – M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Benjamin MASI - M. Jean-Marc BAUCINO

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN

Membres ayant donné pouvoir : M. Daniel GILLONNIER à M. Gilbert LIENHARD
Mme Martine LEROY à M. Yannis BONNET
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJLILAT
M. Jacky SCHOLLER à Mme Jocelyne VERNAUX
Mme Pauline PABIOT à Mme Marie-France LURIER
Mme Béatrice BOULOGNE à Mme Corinne COLONEL
M. Jean-Jacques BERTIN à Mme Nathalie LIEBARD

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Alexandre BLANDIN** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Affectation des résultats 2024

Lors du vote du Compte Administratif, l'assemblée délibérante doit procéder à l'affectation du résultat.

Lorsque le résultat global et celui de la section d'investissement sont positifs, il est possible de se dispenser de délibération d'affectation des résultats. Dans ce cas, les résultats de chaque section sont reportés automatiquement : Au R002 pour l'excédent de fonctionnement et, au R001 pour l'excédent d'Investissement.

Pour 2024, le budget **Mobilité** et le Budget **Prévention, collecte et traitement des déchets** ont un besoin de financement.

Budget Mobilité

Le Compte Administratif 2024 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	13 945,54 €
- Un déficit d'investissement de :	- 353,50 €
- Un solde des restes à réaliser de :	- 12 575,00 €
- Soit, un besoin de financement de :	- 12 928,50 €

Il vous est proposé d'affecter les résultats de ce budget comme suit :

- Déficit d'investissement reporté (001) :	353,50 €
- Affectation en réserves pour couvrir le besoin d'investissement (1068) :	12 928,50 €
- Excédent de fonctionnement reporté (002) :	1 017,04 €

Budget Prévention, collecte et traitement des déchets

Le Compte Administratif 2024 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	911 928,67 €
- Un déficit d'investissement de :	- 90 349,76 €
- Un solde des restes à réaliser de :	- 112 691,76 €
- Soit, un besoin de financement de :	- 203 041,52 €

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et de la commission des Finances et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'affecter les résultats de ce comme suit :

- Déficit d'investissement reporté (001) :	- 90 349,76 €
- Affectation en réserves pour couvrir le besoin d'investissement (1068) :	203 041,52 €
- Excédent de fonctionnement reporté (002) :	708 887,15 €

Nombre de conseillers : 54

Présents : 42

Pouvoirs : 7

Votants : 49

Pour : 49

Abstention : 0

Contre : 0

UNANIMITE

Envoyé en préfecture le 22/05/2025

Reçu en préfecture le 22/05/2025

Publié le 22/05/2025

ID : 058-200067916-20250515-2025_15_05_03-DE

S²LO

Pour extrait conforme
Sylvain COINTAT, Président

M. Alexandre BLANDIN, secrétaire de séance

